



Décision de radiodiffusion CRTC 2013-427

Version PDF

Ottawa, le 21 août 2013

RNC MÉDIA inc.
Québec (Québec)

CHOI-FM Québec – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue française CHOI-FM Québec (Québec), du 1^{er} septembre au 30 septembre 2013, en vertu des modalités et **conditions de licence** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement à une date ultérieure, et les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision doit être annexée à la licence.*